

devint membre de l'Académie d'Angers, le 22 juin 1781. Choisi comme député-suppléant aux États-généraux, il refusa, entra comme capitaine dans les volontaires de la garde-nationale, assista comme vice-président au congrès de Pontivy (février 1790) où il se montra ardent partisan des réformes, fit partie de la députation envoyée par le Maine-et-Loire à la fédération de 1790 à Paris, et fut nommé, au retour (novembre), commissaire du roi près le tribunal de district d'Angers. Élu le 9 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 5^e sur 11, par 271 voix sur 494 votants et 603 inscrits, il siégea à l'extrême gauche, se fit recevoir aux Jacobins, demanda (19 octobre) le mariage des prêtres, parla contre l'agiotage (5 décembre), contre les émigrés réunis à Coblenz (13 décembre), déposa (30 juin 1792) un projet de loi déclarant que « jusqu'après l'extinction de tous les foyers de conspiration, les représentants des Français, dans leurs déterminations répressives contre les conspirateurs et les perturbateurs de l'ordre public, ne consulteront que la loi impérieuse et suprême du salut public », provoqua (20 juillet) la mise en accusation de Lafayette, et réclama (19 août) la translation de Beaurepaire au Panthéon. Résolu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, le 2^e sur 11, avec 337 voix sur 582 votants et 645 inscrits, il eut dans cette assemblée un rôle moins en vue, vota « pour la mort » dans le procès de Louis XVI, parla contre le scrutin épuratoire demandé par les Girondins, contribua à leur arrestation, fit supprimer la Compagnie des Indes (16 octobre 1793), et fut un des plus compromis dans les accusations de concussion et d'agiotage nées des révélations de Bazire et de Chabot. Arrêté avec eux, le 17 novembre, sur le rapport d'Amar, et mis au secret, il ne parut que le 16 mars suivant devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, « pour avoir falsifié un décret de la Convention, trafiqué de ses opinions, et spéculé sur les compagnies financières aux dépens de la république. » Il fut exécuté le 5 avril, avec Danton, Camille Desmoulins et les autres. On a de lui des lectures historiques à l'Académie d'Angers, et *Réputation morale et dogmatique de tous les écrits qui ont paru jusqu'à ce jour contre le serment civique exigé des prêtres fonctionnaires publics* (1791).

DELAUNAY (PIERRE-MARIE, CHEVALIER), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angers (Maine-et-Loire) le 14 août 1755, mort à Angers, le 10 juillet 1814, frère puîné du précédent, était avocat à Angers avant la Révolution. Nommé, en 1790, procureur syndic du département, puis, en 1791, président du tribunal criminel d'Angers, il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Maine-et-Loire, le 8^e sur 11, avec 391 voix sur 608 votants et 645 inscrits. Il siégea à la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Je vote pour la réclusion jusqu'à la paix. » Ce fut le rapport qu'il présenta sur la motion de Boilleau (de l'Yonne) qui fit décréter Marat d'accusation (mars 1793). Il fut membre du comité de législation, fut envoyé dans l'ouest, fut un des cinq commissaires chargés des premières négociations de paix avec Charrette, et, ayant réussi dans cette mission, fut délégué à Angers pour réorganiser les départements soumis. À ce poste, il protégea surtout les royalistes, mena un train de grand seigneur, et n'é-

chappa aux dénonciations qu'en faisant arrêter ceux qui se disposaient à les porter à Paris. Rappelé à la Convention en juillet 1795, il entra au comité de salut public, soutint la réaction thermidorienne, et, par des propositions énergiques, comme celle des tribunaux militaires pour juger les insurgés, consolida, le 13 vendémiaire, la victoire de la Convention.

Élu par son département au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire au IV, avec 61 voix sur 171 votants, il demanda l'organisation d'un ministère de la police, et une loi contre la presse. Membre du tribunal de cassation (1797), il adhéra au coup d'État de brumaire, fut nommé, au lendemain de cet événement, président du tribunal criminel de Maine-et-Loire, puis, le 9 floréal suivant, juge au tribunal d'appel d'Angers. Il se montra très sévère dans la répression des crimes politiques, fut décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, nommé conseiller général de Maine-et-Loire le 28 août 1808, créé chevalier de l'Empire, le 5 août 1809, et promu président de chambre à la cour impériale d'Angers le 2 avril 1811. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions.

DELAUNAY (PIERRE-RENÉ-LÉONARD), député de 1815 à 1820, né au Merlerault (Orne) le 6 novembre 1764, mort à Paris le 11 septembre 1829, était avocat à Sées avant la Révolution. Officier municipal de Sées en 1790, il fut élu successivement administrateur du district, procureur-syndic par intérim, et procureur de la commune. Il était officier municipal à Alençon au moment de la proscription des Girondins (31 mai 1793) ; il protesta en leur faveur et fut emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Administrateur du département de l'Orne sous le Directoire, il devint juge-président de section au tribunal civil d'Alençon, puis juge au tribunal d'appel de Caen, et enfin président du tribunal criminel de l'Orne. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il fut nommé par l'Empereur, à la réorganisation des tribunaux, conseiller à la cour de Caen. Le 22 août 1815, le collège de département de l'Orne l'élut député par 117 voix sur 189 votants et 255 inscrits. Il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, fut réélu, le 4 octobre 1816, par 106 voix sur 173 votants et 252 inscrits, et le 20 septembre 1817 par 601 voix sur 850 votants et 1,387 inscrits. Il tint un rang modeste dans la majorité constitutionnelle, fut nommé conseiller à la cour royale de Paris, le 26 juin 1818, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DELAUNAY (JEAN-BAPTISTE-GABRIEL), député aux États-Généraux de 1789, né à Isigny (Calvados) le 16 octobre 1752, mort à Bayeux le 6 décembre 1831, était le fils de René Delaunay « marchand bourgeois » à Isigny, qui fut longtemps syndic-maire de la localité, et, à la fin de sa vie, juge au tribunal de l'élection de Bayeux, et de Marie-Thérèse-Cécile Le Petit. Jean-Baptiste-Gabriel fut d'abord avocat à Bayeux (1782), puis officier municipal ; il était procureur-syndic de l'Hôtel-de-Ville de Bayeux depuis 1787, et avait fait partie, en 1783, de l'assemblée de l'élection de Bayeux, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Caen. Membre du comité de la nouvelle division territoriale de la France, il prit une part active à ses travaux, et, sur le conseil de sa sœur, fit prévaloir, pour le département dont Caen était le chef-lieu, le nom de *Calvados* sur le nom

d'Orne-Inférieure, qui était proposé. C'est également à lui que Bayeux dut de conserver son siège épiscopal que Thouret réclamait pour Lisieux. Après la session, M. Delauney revint dans son département, fit partie avec Cahier de Gerville, de la « Commission des Arts » chargée de recueillir et de cataloguer les livres et objets précieux provenant des églises et des châteaux; on doit à cette commission la conservation de la célèbre tapisserie de la Reine Mathilde, du coffret arabe de la cathédrale, etc. M. Delauney fut nommé spécialement conservateur du dépôt. Membre du conseil général du Calvados à la création, il fut, sous l'Empire, président du collège électoral de Bayeux, assista en cette qualité au sacre de Napoléon I^{er}, et fit partie du conseil municipal de cette ville jusqu'à sa mort. On a de lui : un poème accompagné de notes intéressantes, *Bayeux et ses environs* (1804), quelques poésies et un Mémoire sur un sujet historique.

DELAUNÉY (PROSPER-JULIEN-GABRIEL), député de 1810 à 1820, et de 1828 à 1834, né à Laval (Mayenne) le 31 mars 1774, mort à Laval le 24 décembre 1837, était négociant à Laval avant 1789. Officier municipal de cette ville en 1790, il fut nommé, en août 1793, inspecteur du télégraphe. Sous l'Empire, il fut membre du jury d'instruction, et fut appelé plus tard (23 août 1810) au conseil général des manufactures. Le 11 septembre suivant, le collège de département de la Mayenne l'élut député par 701 voix sur 970 votants et 1,367 inscrits; il siégea au centre gauche, et quitta le parlement au renouvellement de 1820. Candidat, le 17 novembre 1827, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Mayenne (Laval), il échoua avec 131 voix contre 163 données à l'élu, M. Leclerc; mais, le 21 avril 1828, le 3^e arrondissement électoral du département (Mayenne) l'élut député, en remplacement de M. Hyde de Neuville qui avait opté pour la Nièvre, par 168 voix sur 274 votants et 346 inscrits contre 90 voix à M. de Hercé. M. Delauney reprit sa place dans l'opposition libérale, et fut des 221 qui votèrent l'adresse hostile au ministère Polignac. Réélu, le 23 juillet 1830, par 214 voix sur 338 votants et 378 inscrits contre 119 voix à M. Tripiet de Lozé, légitimiste, il contribua à l'établissement du gouvernement de juillet, et fut encore, le 5 juillet 1831, nommé député du 1^{er} collège de la Mayenne (Laval *intra-muros*), par 142 voix sur 164 votants et 294 inscrits. Il quitta la vie politique à la fin de la législature (1834).

DELAURO (JOSEPH-ANDRÉ-GUILLEAUME-REGIS), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1831, né à Rodez (Aveyron) le 13 janvier 1778, mort à Rodez le 22 janvier 1846, était propriétaire à Rodez. Son père, devenu veuf, était entré dans les ordres, et avait donné à son fils une éducation toute théologique. Nommé adjoint au maire de Rodez en 1807, puis, le 3 avril 1813, maire de cette ville, M. Delauro se montra dévoué à la cause des Bourbons, dès que ceux-ci furent rentrés en France, et fut nommé, en 1815, conseiller général du département, et président du collège de département. Elu, dans son collège, le 22 août 1815, député de l'Aveyron par 125 voix sur 211 votants et 275 inscrits, il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, échoua aux élections de 1816 qui suivirent la dissolution, et ne reentra au parlement que le 13 novembre 1820, élu dans le même collège par 142 voix sur 245 votants et

290 inscrits. Il siégea d'abord dans la minorité ultra-royaliste, mais il entra par la suite dans les rangs des ministériels, ayant été successivement réélu : le 1^{er} octobre 1821, dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Aveyron (Rodez) par 163 voix sur 288 votants et 448 inscrits, contre 81 voix à M. Nogaret; le 25 février 1824 par 136 voix sur 243 votants et 280 inscrits, contre 102 voix à M. de Séguret; le 17 novembre 1827 par 106 voix sur 177 votants et 238 inscrits, contre 68 voix à M. Rodat d'Olemps; et le 23 juin 1830 par 116 voix sur 204 votants et 242 inscrits contre 81 voix à M. Rodat d'Olemps. Le gouvernement récompensa sa fidélité par la place de conseiller de préfecture de l'Aveyron (1825), et par la croix de la Légion d'honneur. M. Delauro soutint le ministère Polignac, et lors de la mise en jugement des anciens ministres de Charles X (1831), vota en leur faveur. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il fit une tentative dans le 1^{er} collège de l'Aveyron (Rodez) pour rentrer à la Chambre, le 4 novembre 1837; mais il échoua avec 55 voix contre 227 à l'élu, M. Merlin, député sortant, et renonça à la vie politique.

DELAVALLE (JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Banize (Creuse), le 19 mars 1792, mort à Aubusson (Creuse), le 10 avril 1880, était médecin à Aubusson, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Creuse à l'Assemblée législative, le 5^e sur 6, par 14,143 voix sur 39,471 votants et 73,014 inscrits. Il siégea à la Montagne, vota constamment contre la politique du prince président, contre les crédits de l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, etc. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat de décembre 1851, il revint à Aubusson, où il reprit sa clientèle médicale, et vécut au dehors de la politique active.

DELAVAL (FRANÇOIS-CHARLES), député de 1842 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à la Châtre (Indre), le 7 mai 1799, mort à la Châtre le 23 novembre 1876, fit ses études à Blois, sa médecine à Paris, et s'établit comme docteur médecin dans sa ville natale en 1825. Membre libéral du conseil municipal de la Châtre sous la Restauration, il fut nommé maire de la ville après la révolution de 1830, et, en 1832, membre du conseiller général de l'Indre, qu'il présida dans la suite, de 1848 à 1870. Le 9 juillet 1842, il fut élu député du 3^e collège électoral de l'Indre (la Châtre), par 143 voix sur 267 votants et 290 inscrits contre 124 voix données à M. Muret de Bort, député sortant. Il prit place au centre gauche, demanda l'abrogation des lois contre la presse, vota contre les fortifications de Paris, et défendit en mainte occasion les libertés publiques. Pendant la crise des céréales de 1845, il engagea sa fortune personnelle pour parer, dans son département, aux nécessités les plus pressantes. Réélu, le 1^{er} août 1846, par 140 voix sur 246 votants et 269 inscrits, contre 97 voix à M. Teisserenc, gendre de M. Muret de Bort, il n'assista qu'irrégulièrement aux séances de la Chambre, retenu dans l'Indre par les incendies et les assassinats qui désolèrent alors (1846-1847) ce département. Il s'associa à la campagne des banquetts en faveur de la réforme électorale, et vota contre le cabinet Guizot. Après la révolution de fé-

rier, le gouvernement provisoire le nomma commissaire-général de la République dans l'Indre. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Indre à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 7, par 35,331 voix sur 60,569 votants et 71,004 inscrits. Il s'assit au centre gauche, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (15 mai), et contre les poursuites contre Caussidière (23 juin), pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la diminution de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, contre la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 2^e sur 5, avec 26,558 voix (50,133 votants, 73,546 inscrits), il se montra favorable à la politique de l'Elysée, vota pour l'expédition romaine, et pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, et, après le coup d'Etat de décembre 1851, fut appelé par le prince-président à faire partie de la commission consultative. Candidat officiel du gouvernement pendant toute la durée de l'Empire, il fut successivement élu député, dans la 2^e circonscription de l'Indre, le 29 février 1852 par 20,636 voix sur 21,406 votants, et 37,103 inscrits contre 213 voix à M. Richter; le 22 juin 1857, par 18,033 voix sur 22,004 votants et 35,543 inscrits, contre MM. J. Favre 3,867 voix, Huard 174, et Aulard 166; le 1^{er} juin 1863, par 22,511 voix sur 25,459 votants et 36,214 inscrits, contre 2,870 à M. de Bondy; et le 24 mai 1869, par 21,153 voix sur 27,360 votants et 33,334 inscrits contre 6,045 à M. Gachet. Pendant ces diverses législatures, M. Delavau siégea dans la majorité dynastique; il vota (juillet 1870) la déclaration de guerre à la Prusse. La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur (10 août 1851), officier (30 août 1865).

DELAVAU (GUY-HENRI), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 11 octobre 1814, mort à Saumur, le 22 juin 1885, fils de M. Delavau qui fut préfet de police sous la Restauration et conseiller d'Etat, était riche propriétaire, ancien conseiller municipal et conseiller d'arrondissement, et s'occupait principalement de la culture de la vigne, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 11, par 101,166 voix sur 120,174 votants et 151,583 inscrits; il siégea à droite. fit partie de la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le septennat, contre la levée de l'état de siège, pour l'admission des princes d'Orléans à titre définitif dans l'armée, pour le ministère de Broglie, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections de 1876, il reentra dans la vie privée.

DELAUVIGNE (JACQUES), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Mantes (Seine-et-Oise), le 9 mars 1743, mort à Paris, le 1^{er} janvier 1824, était avocat à Paris, lorsqu'il fut élu, le 20 mai

1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Paris. Il ne fut admis à siéger que quelques mois avant la clôture de la session, le 1^{er} février 1791, en remplacement de M. Poignot, décédé. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DELAVILLE (PIERRE-JOSEPH), député au Corps législatif de 1813 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cherbourg (Manche), le 4 mars 1762, mort à Cherbourg, le 14 décembre 1819, fut médecin à Cherbourg, et maire de la ville, président du collège électoral de l'arrondissement de Valognes (14 mai 1806), et président du collège électoral de Cherbourg (1812). Le 6 janvier 1813, le Sénat conservateur le choisit comme député de la Manche au Corps législatif. Après le retour des Bourbons, à la séance du 25 octobre 1814, Delaville prononça un remarquable discours dans la discussion du projet de loi sur la restitution aux émigrés des biens non vendus. Il condamna le projet comme contraire aux idées de justice et d'humanité invoquées par ses auteurs, ainsi qu'aux droits de propriété, et proposa le rejet de la loi et le renvoi à la commission avec mission de présenter un nouveau projet plus conforme aux principes et mieux approprié aux circonstances. Le 15 mai 1815, l'arrondissement de Cherbourg l'envoya siéger à la Chambre des Cent-Jours, avec 95 voix sur 114 votants. Il ne fit pas partie d'autres législatures, et, après la session, revint exercer la médecine à Cherbourg.

DELAVILLE-LEROUX (JOSEPH), député aux Etats-Généraux de 1789, membre du Sénat conservateur, né au Blanc (Indre) le 22 mars 1747, mort à Paris, le 3 avril 1803, se destina au commerce, fit dans ce but quelques voyages hors de France et, après s'être marié à Amsterdam en 1771, vint se fixer à Lorient comme négociant armateur. Elu, le 21 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéschaussée d'Hennebont, il siégea dans la majorité; à la séance du 5 août 1789, il prit la parole sur la question des mandats impératifs : « Nous sommes assez heureux, dit-il, pour n'être lié par aucun mandat semblable à celui de Rennes et de Nantes. Nous pouvons donc déposer nos privilèges entre les mains de la nation; mais à cette condition que, dès ce moment, il existe entre tous les Français et entre toutes les provinces de France un pacte fédératif par lequel chaque individu et chaque province s'engagent à prendre les armes à l'instant même où quelques pouvoirs arbitraires voudraient attenter à la liberté des Français et aux droits que par la Constitution vous avez fixés à chaque province, en sorte enfin que tous les Français et toutes les provinces se tiennent comme par une chaîne électrique et qu'on ne puisse toucher à la liberté des Français sans que tous n'en reçoivent la commotion. »

Le surlendemain, il prêta à la nation 30,000 livres sans intérêts. Il prit encore la parole sur des questions commerciales, réclama pour Lorient le monopole des retours du commerce de l'Inde (6 juillet 1790), et, ayant été dénoncé dans la *Gazette universelle*, répondit à ce journal par la lettre suivante :

« Paris, 9 juillet 1791.

« Au rédacteur de la *Gazette universelle*.

Que voulez-vous, monsieur, que je pense de

vosre intention, lorsque sans aucune autorité, vous insérez dans votre feuille d'hier que, dans le paquet surpris aux frontières du département des Ardennes il y avait une lettre du traître et infâme Bouillé à mon adresse? Comment avez-vous pu manquer aussi essentiellement aux égards que vous devez à un représentant de la nation, en l'environnant sans examen des soupçons les plus injurieux? Un trait aussi piquant peut vous faire lire avec avidité, mais ce trait m'assassine, car la calomnie est un véritable assassinat et plus cruel que celui qui attenterait à ma vie.

Je ne connais point Bouillé; il m'en écrit et à cent autres députés patriotes, que ce serait une perfidie de plus à ajouter à sa trahison. La lettre que j'ai reçue, et que les députés du département des Ardennes m'ont remise de confiance, je l'ai ouverte devant eux; je la leur ai rendue pour être déposée au comité des recherches. Cette lettre est d'un anonyme que je crois reconnaître pour un aristocrate enragé, avec lequel j'ai eu de très fortes prises en société; il cherche à m'inspirer des terreurs et m'invite à quitter l'Assemblée sous prétexte de santé ou d'affaires de famille. Ce conseil, je ne le suivrai point, et cet intérêt même est une injure, parce qu'il est commun à un autre député auquel mon patriotisme me rend fort étranger. Voilà les faits; consultez les députés du département des Ardennes; consultez le comité des recherches, ma conduite est et sera toujours pure; nul député n'a fait à la chose publique, des sacrifices aussi grands que ceux dont je m'honore et, malgré ma conscience, je crains la calomnie, et je vous engage à la réparer.

DELAVILLE-LEROUX,
député à l'Assemblée nationale.

En frimaire an V, il devint administrateur municipal à Lorient, et s'étant montré favorable au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 1 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur. Il mourut trois ans après. On a de lui : *Vues générales sur les finances et sur les caisses d'escompte nationales* (1789); *Établissement à Paris d'une manufacture de tabac d'Amérique, sans aucun mélange de tabac d'Europe* (1791).

DELAVILLE-LEROUX dit LEROUX-DELAVILLE, ministre, frère aîné du précédent, dates de naissance et de mort inconnues, fut nommé, le 2 décembre 1789, administrateur de la commune de Paris (bureau de la garde nationale). Le 30 juillet 1792, il fut donné lecture à l'Assemblée législative d'une lettre du roi ainsi conçue : « Je vous prie, M. le président, de dire à l'Assemblée nationale que j'ai nommé M. Leroux-Delaville, ancien membre de la commune de Paris, au ministère des contributions publiques. Signé : Louis. » Le lendemain, le président de l'Assemblée fit lecture de la lettre qui suit : « M. le président, le roi m'a appelé au ministère des contributions publiques. A mon âge, après une carrière infiniment laborieuse, après avoir joui, depuis le commencement de la Révolution, de la confiance du peuple, je n'avais plus à désirer que le repos; j'ai accepté le choix que Sa Majesté a bien voulu faire de moi, parce que je ne sais pas hésiter à servir la chose publique. J'offre à l'Assemblée nationale l'assurance d'un zèle sans bornes, et qui puisse me mériter sa confiance. Signé : Le ministre des contributions publiques, LEROUX-DELAVILLE. »

Dix jours après, à la séance de nuit du 10 août, sur une proposition d'Isnard, l'Assemblée décida à l'unanimité, que MM. Roland, Clavière et Servan reprendraient dans le ministère leurs anciennes fonctions, à la place de d'Abancourt, Leroux-Delaville et Champion de Villeneuve. Leroux-Delaville disparut alors complètement de la scène politique, ce qui permit de supposer qu'il quitta secrètement la France.

DELBETZ (PIERRE-JOSEPH-THÉOPHILE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Eymet (Dordogne), le 10 mars 1818, mort à Eymet, le 29 septembre 1881, était fils d'un pasteur protestant. Il se fit recevoir docteur-médecin à Paris en 1842, s'établit en cette qualité à Eymet, et, connu pour ses opinions républicaines, fut nommé sous-commissaire du gouvernement provisoire à Bergerac après la révolution de février 1848. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 13, par 38,169 voix sur 110,594 votants et 140,087 inscrits, il siégea à la Montagne, fit partie du comité de l'intérieur, et vota pour le maintien du cautionnement des journaux, contre la proposition Ceyras relative aux invalides de la campagne, contre le droit au travail, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, contre le remplacement militaire, contre la proposition Râteau, pour la réduction de l'impôt du sel, contre la suppression des clubs. Résolu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 3^e sur 10, avec 61,258 voix sur 105,677 votants et 145,779 inscrits, il reprit sa place à l'extrême-gauche; vota contre la politique du prince-président, contre l'expédition romaine, contre les lois sur l'enseignement et sur le suffrage universel, et, rendu à la vie privée par le coup d'Etat de décembre 1851, revint exercer la médecine à Eymet. Le 24 juillet 1864, dans l'élection partielle nécessitée par la mort de M. Debelleyne, il se présenta comme candidat de l'opposition dans la 2^e circonscription de la Dordogne, mais il n'obtint que 3,109 voix contre 21,479 données au candidat officiel élu, M. Bounet. Il échoua encore dans la même circonscription, aux élections générales du 24 mai 1869, avec 6,007 voix contre 20,012 données au député sortant, candidat officiel, M. Boudet, et 2,196 à M. de Nathan. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 8 février 1871; porté sur la liste républicaine, de la Dordogne, il n'obtint que 24,263 voix sur 97,443 votants.

DELBREIL (JEAN-BAPTISTE-ISIDORE), sénateur de 1876 à 1882, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 25 juillet 1807, mort à Montauban le 1^{er} avril 1883, était ancien magistrat, maire de Montauban, et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, lorsqu'il fut élu, le 17 décembre 1876, sénateur de Tarn-et-Garonne, avec 149 voix sur 243 votants, contre 94 voix à M. Rous, en remplacement de M. de Limairac, décédé. Il siégea à droite, vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, soutint le gouvernement du 16 mai, se rallia au ministère Dufaure (décembre 1877), et vota contre les lois Ferry sur l'enseignement, contre les crédits du Tonkin, et contre les ministères républicains qui se succédaient au pouvoir. Au renouvellement du 8 janvier 1882, il échoua avec 113 voix sur 251 votants; le dernier élu de la liste républicaine avait obtenu 127 voix. M. Delbreil mourut l'année suivante.

DELBREIL (HENRI-ANASTASE-MARIE), membre du Sénat, fils du précédent, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 18 septembre 1841, était avocat à Montauban, lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1882, sénateur de Tarn-et-Garonne, par 121 voix sur 243 votants, contre MM. Combaret, 64 voix, et Plausou, 51, en remplacement de M. de Freycinet qui avait opté pour la Seine. Comme son père, il siégea à droite, et vota avec les monarchistes de la Chambre haute. Lors de la constitution du Sénat en haute-cour de justice pour juger le général Boulanger, M. Delbreil adressa la lettre suivante au président du Sénat, le 12 avril 1889 : « Je ne reconnais point à une assemblée politique le droit de juger un représentant du peuple; celui-ci ne relève que de ses électeurs et des tribunaux de droit commun. L'action intentée devant le Sénat contre le général Boulanger, député de la Seine et de plusieurs départements, est un défi au suffrage universel. C'est une mesure révolutionnaire, à laquelle je refuse de prendre la moindre part. » Dans la dernière session, M. Delbreil s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'est prononcé : *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DELBREIL DE SCORBIAC (JACQUES-ANTOINE), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1824, né à Montauban (Lot-et-Garonne), le 8 juillet 1765, mort à Montauban, le 1^{er} avril 1850, de la même famille que les précédents, était fils de Dominique Delbreil, conseiller à la cour des aides de Montauban, et d'Olympe de Molières. Il suivit la carrière paternelle, et fut nommé, le 4 mai 1789, avocat général à la cour des aides de Montauban. Il se tint à l'écart pendant la Terreur, fut élu, en l'an V, administrateur municipal, et, au commencement de 1802, épousa Mlle de Scorbiac, fille du chevalier de Scorbiac, massacré à Versailles en 1792, dans le convoi des prisonniers amenés d'Orléans. Après le coup d'Etat de brumaire, il avait été appelé aux fonctions de juge au tribunal de première instance de Montauban. Il applaudit, en 1814, au retour des Bourbons, et fut nommé, en 1815, président du conseil général de Tarn-et-Garonne. Elu, le 22 août de la même année, député de Tarn-et-Garonne, par le collège de département, avec 119 voix sur 192 votants et 234 inscrits, il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, et dut à son ardent royalisme de ne pas être réélu l'année suivante, après la dissolution. Le gouvernement le nomma, la même année, sous-préfet de Moissac. Le 20 septembre 1820, il passa comme secrétaire général à la préfecture de Montauban, fut élu député deux mois après (13 novembre), par 120 voix sur 189 votants et 245 inscrits, continua à se montrer le défenseur résolu de la monarchie, et fut réélu, le 20 novembre 1822, par 120 voix sur 189 votants et 245 inscrits. Président du collège électoral de Moissac (24 décembre 1823), il quitta le parlement aux élections générales de 1824, et rentra dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur.

DELBREL (PIERRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 3 juillet 1764, mort à Moissac, le 2 mars 1846, était avocat à Moissac au moment de la Révolution. Nommé procureur de la commune en 1791, il s'enrôla

comme volontaire, en 1792, dans le 4^e bataillon de la Moselle. Elu membre de la Convention, le 6 septembre 1792, par le département du Lot, le 9^e sur 10, « à la pluralité des voix », il prit place parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit, au 3^e appel nominal : « Je vote pour la mort à condition que le jugement ne sera exécuté qu'après que la Convention aura pris des mesures de sûreté générale sur la famille des Bourbons. » Membre du comité militaire, il fut envoyé en mission à l'armée du Nord; on dut la victoire d'Hondschoote (3 septembre 1793) à l'obstination avec laquelle il empêcha le général Houchard d'ordonner la retraite de l'armée, et au courage personnel qu'il montra pendant l'action, en entrant lui-même dans les retranchements anglais, à la tête de la division du général Jourdan, qui venait d'être grièvement blessé. Avec non moins d'énergie, il conduisit et réussit à faire entrer dans Cambrai assiégé six bataillons de secours, et un bataillon dans Bouchain, renfort qui sauva ces deux places. Rappelé au bout de six mois d'absence, il fut immédiatement envoyé dans le midi pour y lever des chevaux et organiser la cavalerie, contribua, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à la capitulation du fort de Bellegarde, et, à la mort du général Dugommier à Saint-Sébastien, prit le commandement, et prépara pour le général Pérignon, nommé à sa place, la victoire du 30 brumaire an III, qui amena la capitulation du fort de Figuières, la prise de Roses, et finalement la signature de la paix de Bâle avec l'Espagne (4 thermidor an III).

Le 24 vendémiaire an IV, Delbrel fut élu député du Lot au Conseil des Cinq-Cents par 102 voix, et réélu, le 25 germinal an V, par 150 voix. Il y prit surtout la parole sur les questions militaires, fut le promoteur et le rapporteur de la loi du 19 fructidor an VI, qui établit la conscription militaire, combattit (28 thermidor) l'augmentation du traitement des députés aux Conseils, attaqua vivement (25 thermidor an VII) Lucien Bonaparte, qui, après avoir demandé la mise en jugement des ex-directeurs, Rowbell, Treillard, Merlin et Larévillière-Lépeaux, traitait d'agents de l'étranger les membres qui persistaient dans cette première opinion, enfin, le 19 brumaire an VIII, monta le premier à la tribune, à Saint-Cloud, pour s'opposer au coup d'Etat de Bonaparte. Aussi fut-il, le même jour, exclu de la représentation nationale, et condamné (29 brumaire) à se rendre à La Rochelle pour être interné dans le département de la Charente-Inférieure. Mais il parvint à se cacher chez le général Murat, qui obtint, peu de temps après, sa mise en liberté. Delbrel se retira alors à Moissac, et devint commandant de la garde nationale. Lors de la création du département de Tarn-et-Garonne (1808), il vint à Paris pour demander que Moissac fût un des chefs-lieux d'arrondissement du nouveau département; c'est à cette occasion qu'il fut nommé président du tribunal civil de Moissac. Le 13 mai 1815, son arrondissement l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 40 voix sur 44 votants et 116 inscrits. La loi du 12 janvier 1816 contre « les régicides » lui ayant été appliquée, il se retira en Suisse, à Lausanne d'abord, puis à Saint-Gall. Mais ses amis sollicitèrent pour lui une ordonnance de rappel, qui fut rendue le 11 mars 1818, en reconnaissant qu'il y avait eu fausse application de la loi de 1816. Ce fut le seul dédommagement qu'il reçut du gouvernement; il revint habiter Moissac, où il vécut

jusqu'à un Age avancé, étranger à la politique.

DELBREL (MICHEL-ANDRÉ), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, fils du précédent, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 19 décembre 1803, mort à Moissac, le 19 février 1853, se fit recevoir docteur-médecin à la faculté de Montpellier en 1825, et vint exercer la médecine à Moissac. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de Tarn-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 6^e et dernier, par 19,888 voix sur 60,142 votants et 74,168 inscrits. Il siégea parmi les partisans du général Cavaignac, fit, à la fin de la session, une assez vive opposition à la politique du prince L.-N. Bonaparte, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les attonnements, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), contre les pouranites contre Caussidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, pour l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, pour l'expédition de Rome, pour la réduction de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu par son département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4^e sur 6, par 20,209 voix sur 51,955 votants et 75,233 inscrits, il continua son opposition à la politique de l'Elysée, vota contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et quitta la vie politique au coup d'Etat de décembre 1851.

DELCASSO (LAURENT), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Pierre-des-Forçats (Pyrénées-Orientales), le 15 décembre 1740, mort à une date inconnue, avait suivi la carrière ecclésiastique et était curé de Mont-Louis (Pyrénées-Orientales), lorsque, en raison de son ardeur pour les idées de la Révolution, il fut élu, le 4 septembre 1792, 1^{er} député suppléant des Pyrénées-Orientales à la Convention, par 29 voix sur 153 votants. Il ne fut admis à siéger que le 13 août 1793, en remplacement de Biroiteau, condamné à mort, et s'assit à la Plaine. Il se maria peu après, et, le 21 vendémiaire an IV, fut élu député des Pyrénées-Orientales au Conseil des Cinq-Cents, par 61 voix. Il ne joua dans ces deux assemblées qu'un rôle très effacé, et son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DELCHER (JOSEPH-ETIENNE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Brioude (Haute-Loire), le 20 décembre 1752, mort à Brioude, le 15 février 1812, était homme de loi à Brioude, lorsqu'il fut élu, le 28 août 1791, député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, le 2^e sur 7, par 182 voix sur 250 votants. Il siégea parmi les plus avancés, et proposa, le 20 décembre 1791, de déférer au corps électoral le veto mis par le roi sur les décrets rendus contre les émigrés et les prêtres non assermentés. L'Assemblée trouva la motion inconstitutionnelle et passa à l'ordre du jour. Delcher fut élu procureur de la commune de Brioude, puis, le 4 septembre 1792, membre de

la Convention pour la Haute-Loire, le 3^e sur 7, par 190 voix sur 288 votants. Il prit place au côté gauche, répondit : « La mort » au 3^e appel nominal, dans le procès de Louis XVI, fut envoyé en mission en Corse, puis à l'armée du Nord et à celle des Pyrénées-Orientales, et, le 4 brumaire an IV, entra au Conseil des Anciens, comme ex-conventionnel ; il siégea jusqu'en 1795. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé (18 floréal an VIII) président du tribunal civil de Brioude, exerça ces fonctions jusqu'en 1811, et mourut l'année d'après. La plupart des biographes ont confondu Delcher avec son frère, qui fut évêque constitutionnel.

DELICI (ORSA-MARIE PANNOCCHESCHI, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1809 à 1814, né à Florence (Italie), le 4 décembre 1752, mort à une date inconnue, était ancien officier général et chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut élu député du département de l'Ombrone au Corps législatif, par le Sénat conservateur, le 5 juillet 1809. Le 3 juillet 1813, il fut créé chevalier de l'Empire, et quitta le Corps législatif à la chute de l'Empire (avril 1814).

DELAGÉ (JEAN-JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né près de Moulins (Allier) en 1734, mort à une date inconnue, était administrateur du département de l'Allier, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, 2^e député suppléant de l'Allier à la Convention, à la pluralité des voix. Il ne fut admis à siéger que le 25 germinal an II, en remplacement de M. Petit-Jean, décédé le 18 ventose précédent ; il prit place parmi les modérés, et entra au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, comme ancien conventionnel. Il se fit si peu remarquer dans ces deux assemblées, que son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DELEBECQUE (GERMAIN-JOSEPH), député de 1834 à 1848, et de 1860 à 1870, né à Gondcourt (Nord), le 5 décembre 1795, mort à Paris le 11 décembre 1875, entra de bonne heure dans l'enseignement, fut professeur au collège de Saint-Omer, vint à Paris en 1818, fut répétiteur dans une institution, fit en même temps son droit, et entra dans les bureaux du ministère de l'instruction publique. Au moment de la révolution de 1830, chef de la 1^{re} division à ce ministère, il devint maître des requêtes au Conseil d'Etat. Le 21 juin 1834, le 3^e collège électoral du Pas-de-Calais (Bethune), l'élu député, par 241 voix, sur 456 votants et 589 inscrits, contre 209 voix à M. Blondel d'Aubers. Il prit place au centre, et vota constamment avec la majorité ministérielle, aussi bien dans cette législature que dans les suivantes, ayant été réélu : le 4 novembre 1837, par 430 voix sur 571 votants et 760 inscrits ; le 2 mars 1839 par 485 voix sur 546 votants et 744 inscrits ; le 9 juillet 1842, par 535 voix sur 564 votants et 913 inscrits ; et le 1^{er} août 1846 par 557 voix sur 707 votants et 855 inscrits, contre 143 voix à M. Flahaut. La révolution de 1848 l'éloigna momentanément du parlement. Il était devenu administrateur du chemin de fer du Nord, lorsqu'il se présenta comme candidat officiel, dans la 2^e circonscription du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Lequieu, et fut élu, le 21 octobre 1860, par 25,627 voix sur 25,857 votants et 36,245 inscrits. Il siégea dans la majorité dynastique et vota fidèlement avec elle jusqu'à la chute de l'Empire, ayant été réélu, le 4 juin 1863, par 25,550 voix sur

25,648 votants et 31,433 inscrits; et le 24 mai 1860, par 24,573 voix sur 32,242 votants et 39,837 inscrits, contre 7,574 voix à M. le vicomte de Calonne. La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur depuis 1837.

DELEBECQUE (MARIE-PIERRE-ALPHONSE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Carvin (Pas-de-Calais), le 4 juillet 1804, mort à Cambrai (Nord), le 18 août 1867, était ancien sous-préfet de Cambrai, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 23^e sur 24, par 77,211 voix sur 185,521 votants et 290,196 inscrits. Il fit partie de la gauche modérée dont le général Cavaignac était le chef; il se montra hostile à la politique du prince-président, vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Fal-loux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

DELECLOY (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XII, né à Lucheux (Somme), le 9 avril 1747, mort à Amiens (Somme), le 31 décembre 1807, fut avocat et notaire à Doullens avant la Révolution. Nommé juge de paix de Doullens en 1790, il fut élu, le 12 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Somme, le 14^e sur 17, à la pluralité des voix sur 460 votants. Il s'assit à la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal: « Je prononce la mort contre Louis et le sursis jusqu'à la paix, sauf à faire exécuter la peine si l'ennemi paraît sur les frontières. » Lié avec les Girondins, il signa une protestation contre le 31 mai, et fut du nombre des 73 députés décrétés d'arrestation à cette occasion. Rendu à la liberté par la chute de Robespierre, il rentra à la Convention, demanda (nivôse an III) un rapport sur les excès reprochés à Joseph Lebon (*Voy. ce nom*), fit partie du comité de sûreté générale, dénonça les entreprises des Jacobins, fit décréter l'arrestation de Duhem, et demanda la démolition de la salle des Jacobins, et l'établissement sur son emplacement d'un marché sous le nom de « marché du neuf thermidor. » Le 1^{er} prairial, il marcha contre les faubourgs à la tête de la section de la Butte des Moulins, et réclama des mesures de rigueur contre les insurgés. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, y prit la parole sur les questions d'assistance publique, et, le 24 germinal an VI, fut élu député de la Somme au Conseil des Anciens. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au nouveau Corps législatif par le choix du Sénat conservateur, comme député de la Somme. Il y siégea jusqu'en l'an XII, et devint ensuite greffier à la cour d'appel d'Amiens.

DELECLUZE (JEAN-BAPTISTE, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, né à Trève-Andierne (Finistère), le 29 mars 1751, mort à une date inconnue, était avocat avant la Révolution. Nommé président du tribunal du district, puis juge de paix, il fut appelé, le 13 floréal an VIII, à la présidence du tribunal civil de Quimper. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut, le 4^e jour complémentaire de l'an XIII, élu, par le Sénat conservateur, député du Finistère au Corps lé-

gislatif. L'empereur le créa, le 24 janvier 1809, chevalier de l'Empire. M. Delecluze sortit du Corps législatif en 1810, et, à la réorganisation des tribunaux, fut nommé (14 avril 1811) substitut du procureur général à Rennes. Le zèle royaliste qu'il montra au moment de la Restauration lui valut, le 23 avril 1816, le poste de président de la cour prévôtale du Finistère. Il devint ensuite président du tribunal civil et fut admis à la retraite, avec le titre de président honoraire; son fils lui succéda comme président du tribunal de première instance.

DELELIS (JULES-ANDRÉ-JOSEPH), député de 1835 à 1836, né à Jonquières (Pas-de-Calais), le 3 juin 1827, mort à Paris le 21 octobre 1886, était propriétaire agriculteur, et, depuis 1853, membre de la Société d'agriculture de Dunkerque dont il fut trois fois vice-président et président en 1880, lorsqu'il fut élu, en 1855, conseiller municipal de Dunkerque. Maire de cette ville (1865-1870), chevalier de la Légion d'honneur en 1867, président de la Société de secours mutuels, il fut élu, le 4 octobre 1855, député du Nord, le 20^e et dernier de la liste conservatrice, par 161,099 voix sur 292,698 votants et 348,224 inscrits. Il prit place à droite, vota contre les ministères opportunistes, et mourut pendant la session. Il eut pour successeur M. Trystram. Chevalier de la Légion d'honneur (1867).

DELESAULX (NICOLAS-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cambrai (Nord) en 1758, mort à Douai (Nord), le 5 juin 1826, était greffier du tribunal de commerce de Cambrai lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 421 voix sur 582 votants. Résolu au même Conseil, le 25 germinal an VII, par 421 voix sur 573 votants, il ne joua dans ces deux législatures qu'un rôle très effacé, se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 7 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Douai. Le gouvernement de la Restauration lui donna, le 26 avril 1816, un siège de conseiller à la cour royale de Douai; il l'occupa jusqu'à sa mort.

DELESCLUZE (LOUIS-CHARLES), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Dreux (Eure-et-Loir), le 2 octobre 1809, mort à Paris le 25 mai 1871, fit son droit à Paris en 1830 et commença aux journées de Juillet la lutte qu'il devait soutenir pendant quarante années pour le triomphe des idées démocratiques. Il prit part aux émeutes des 5 et 6 juin 1832 et s'affilia en 1833 à la Société républicaine: *Les Droits de l'Homme*.

Poursuivi en 1836 pour société secrète, il se réfugia en Belgique. Rentré en France en 1840, il se fixa à Valenciennes où il collabora à l'*Impartial du Nord*. Il était rédacteur en chef de ce journal, lorsqu'éclata la révolution de 1848. Ledru-Rollin dont il était l'ami, le nomma commissaire du gouvernement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Il fut attaqué vivement par ses ennemis et par ses amis à l'occasion de l'expédition dirigée dans les derniers jours de mars contre le gouvernement de Léopold et qui échoua au village belge de Risquons-Tout. Les documents publiés sur cet événement prouvent qu'aucune faute n'est imputable à Delescluze, mais que l'insuccès de l'entreprise doit être rejeté sur l'incohérence des mesures prises et le défaut d'entente entre les chefs de la légion belge.

Il donna sa démission de commissaire du

gouvernement (mai 1848), et fonda à Paris (octobre), le journal *la Révolution démocratique et sociale*. La campagne qu'il mena dans ce journal contre Cavaignac et Louis-Napoléon lui valut (décembre 1848), un an de prison et 1,000 fr. d'amende, et (mars 1849) trois ans de prison et 10,000 fr. d'amende. Condamné par contumace à la déportation pour l'affaire du 13 juin, il se réfugia à Londres, où il fit paraître *le Proscrit, la Voix du Peuple et le Peuple*.

Étant venu secrètement à Paris en 1853, il fut dénoncé par un faux ami, arrêté (5 octobre 1853), impliqué dans l'affaire dite de *la Marianne* et condamné à 4 ans de prison. Il fut successivement transféré à Belle-Ile, à Corte, à Toulon, au fort Lamalgue, à Brest et enfin à Cayenne (Ile du Diable).

L'amnistie de 1859 le ramena en France. Pendant quelques années il essaya en vain de publier un journal politique. Ce ne fut qu'en 1868 qu'il put fonder *le Réveil*. La retentissante affaire Baudin, provoquée par ce journal, fit la fortune politique de Gambetta mais attira six mois de prison à Delescluze. Lors de l'entêtement de Victor Noir, Delescluze s'opposa de toutes ses forces à un soulèvement contre l'Empire et ses conseils furent suivis. Peu de temps après, Mégy ayant tué l'agent Mourot qui venait l'arrêter à son domicile avant l'heure légale, Delescluze loua la conduite de Mégy et fut pour ce fait condamné à 18 mois d'emprisonnement. *Le Réveil* fut supprimé (août 1870), et Delescluze se réfugia en Belgique.

Il reentra en France après la chute de l'Empire. A l'affaire du 81 octobre, il fut porté sur une des listes du gouvernement provisoire, ce qui amena son arrestation. Il fut retenu près de deux mois à Mazas. Pendant sa prévention, il avait été élu maire du 19^e arrondissement de Paris par 4,000 voix sur 6,000 votants. Bien qu'arrêté à nouveau pour la journée du 22 janvier, il fut élu représentant de la Seine, le 8 février 1871, par 154,142 voix sur 328,970 votants et 547,858 inscrits. Après avoir voté contre les préliminaires de paix, il quitta l'Assemblée de Bordeaux et accepta sa nomination de membre de la commune de Paris pour le 11^e arrondissement qui lui avait donné 21,000 suffrages.

A la Commune, il fit partie de la première commission exécutive et vota presque constamment avec la majorité. Il fut nommé membre du comité de salut public et succéda à Rossel au ministère de la guerre. Il passa le mardi et le mercredi de la dernière semaine de mai à la mairie du 11^e arrondissement. Le jeudi, 25 mai, il descendit le boulevard Voltaire et, non sans effort, monta sur la barricade élevée devant la place du Château-d'Eau. Il tomba bientôt criblé de balles. Le surlendemain, son corps fut porté nuitamment au cimetière du Nord. Il y a quelques années, par les soins pieux de ses amis intimes, ses restes ont été transférés au Père-Lachaise dans la sépulture de sa sœur. On a de lui : *De Paris à Cayenne, journal d'un transporté* (1869).

DELESPAUL (ADOLPHE-CLÉMENT-JOSEPH), député de 1834 à 1848 et représentant du peuple en 1848, né à Lille (Nord), le 11 novembre 1802, mort à Paris le 9 mai 1849, entra dans la magistrature sous la Restauration, et fut nommé, en 1825, substitut du procureur du roi à Lille. Il occupait encore ce poste lorsqu'il fut élu, le 21 juin 1834, député du 1^{er} collège électoral du Nord (Lille), par 261 voix sur 431 votants et 545 inscrits, contre 163 voix à M. Janvier. Il prit place dans l'opposition libérale, et fut suc-

cessivement réélu : le 4 novembre 1837 par 398 voix sur 426 votants et 634 inscrits; le 2 mars 1839 par 412 voix sur 431 votants; le 9 juillet 1842 par 435 voix sur 470 votants et 677 inscrits; et le 1^{er} août 1846 par 386 voix sur 411 votants et 701 inscrits. Dans ces diverses législatures il prit fréquemment la parole dans les discussions relatives à l'administration, aux finances, à l'agriculture; appuya, en 1840, le cabinet du 1^{er} mars (Thiers); reentra dans l'opposition à sa chute, et devint un des membres les plus en vue du groupe de l'opposition dynastique dirigé par M. Odilon Barrot. Cette attitude lui valut, à la révolution de 1848, d'être nommé substitut du procureur général (par le gouvernement provisoire, et d'être élu, le 21 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 28, par 187,488 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits; il siégea parmi les républicains modérés; fit partie du comité de l'intérieur, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi contre les attroupements, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés. Il mourut à la fin de la session.

DELESSERT. — Voy. LESSERT (DE).

DELETTRE (CLAUDE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Cœuvres-et-Valsery (Aisne) le 28 juin 1740, mort à Attichy (Oise) en 1820, était curé de Bernis-Rivière (Aisne), lorsqu'il fut élu, le 19 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Soissons. Il ne joua qu'un rôle très secondaire, et donna sa démission le 22 octobre 1789, par la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

Ma santé, qui a toujours été très faible, ne me permet pas de partager plus longtemps les travaux de l'Assemblée nationale. Mes commettans qui ont prévu le cas où je me trouve, m'ont nommé un suppléant; c'est M. Delabat, prieur de St-Léger de Soissons, porteur de la présente.

Je vous prie de vouloir bien faire agréer ma démission à l'Assemblée, ainsi que mes regrets.

Je suis avec respect, monsieur le président, votre humble et très obéissant serviteur.

DELETTRE, curé de Bernis-Rivière, député du clergé du bailliage de Soissons.

De Bernis-Rivière, le 22 octobre 1789. »

DELEYRE (ALEXANDRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Portots (Gironde), le 5 janvier 1726, mort à Paris, le 10 mars 1797, fit ses études chez les Jésuites, et pensa entrer dans cet ordre; mais, étant venu à Paris, il fréquenta les encyclopédistes, s'adonna à la littérature, collabora au *Journal des Savants* (1754), à l'*Encyclopédie*, publia l'*Analyse de la philosophie de Bacon* (1755), etc., et obtint, par la protection du duc de Nivernais, la place de secrétaire des carabiniers, puis d'attaché à l'ambassade de

Vienne, enfin de précepteur du duc de Parme. Cette éducation terminée, il revint à Paris, se lia avec J.-J. Rousseau pour qui il composa des paroles de romances, et accueillit avec enthousiasme la Révolution, qui semblait devoir appliquer ses idées philosophiques. Il avait été nommé administrateur du district de Cadillac (Gironde), lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Gironde, le 9^e sur 10, avec 322 voix sur 571 votants. Il prit place au milieu des autres députés de la Gironde, et, dans le procès de Louis XVI, après avoir voté pour l'appel au peuple, répondit au 3^e appel nominal : « Pour le maintien de la République, pour le salut du peuple, pour l'instruction du genre humain, je vote pour la mort. » Il put échapper aux arrestations décrétées, après le 31 mai, contre les amis des Girondins, reparut en 1795, et fut nommé membre de l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, et mourut quelques mois après. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités : *L'esprit de St-Evremond* (1761); *Le Génie de Montesquieu* (1762), etc., il a collaboré à l'*Histoire philosophique* de Raynal, et à l'*Histoire des voyages* de Prévost, etc. M. Strekeisen-Moulton dans son ouvrage : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis* (1865), a publié cinquante lettres inédites et intéressantes de Deleyre.

DELFAU (GUILLAUME), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Daglan (Dordogne) à une date inconnue, massacré à Paris, le 3 septembre 1792, était archiprêtre à Daglan, lorsqu'il fut élu, en mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Périgord. Il siégea dans la minorité de l'Assemblée, se montra peu partisan des réformes, sans se mettre en vue, car son nom ne figure pas au *Moniteur*. Interné à Paris après le 10 août, il fut une des victimes du massacre des prisons (3 septembre 1792).

DELFAU (GUILLAUME), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Grives (Dordogne) le 20 août 1766, mort en 1815, neveu du précédent, était homme de lettres, lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1791, député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, à la pluralité des voix. Il fit partie des modérés de la majorité, présenta (13 mai 1792) une motion contre les prêtres perturbateurs, et dénonça (12 juin) en ces termes, un libelle contre le roi : « Hier au soir, à une heure et demie, je passais dans les Tuileries, j'aperçus un orateur qui, monté sur une chaise, parlait avec beaucoup de véhémence. Je me mêlai dans la foule pour l'écouter et j'entendis la lecture d'un libelle, où l'on provoque hautement l'assassinat du roi. Ce libelle est intitulé : *La chute de l'idole des Français*. » Le 24 juin, il attaqua énergiquement les sociétés populaires : « Vous ne pouvez plus vous dissimuler, dit-il, que les sociétés populaires sont un monstre politique, qui ne peut exister dans le système d'un bon gouvernement. C'est là, c'est dans leur sein que quelques séditions, sous le masque du patriotisme, à l'aide de quelques talents oratoires, égarent la multitude; c'est là que, sous prétexte de bien public, on entretient un système perpétuel de dénégations; c'est là qu'on ose dire que les succès de nos généraux sont plus à craindre que leurs revers (*Violents murmures*). » L'As-

semblée ayant passé à l'ordre du jour, les tribunes applaudirent.

Au sujet de la suspension de Pétion, il commença (13 juillet) un discours très violent, que le tumulte ne lui permit pas d'achever; le 23 juillet, il s'opposa à la levée de la suspension de Manuel (*Voy. ce nom*). Après la session, il fut décrété d'arrestation comme suspect, s'engagea dans l'armée pour se soustraire aux poursuites, y resta du 17 nivôse an II au 23 fructidor an III, y fut arrêté, fut interné au Luxembourg, et mis en liberté au 9 thermidor. Ses tendances modérées le rendirent favorable au coup d'Etat de brumaire, et le gouvernement consulaire le nomma (15 floréal an VIII) secrétaire-général de la préfecture de la Dordogne. Il occupait encore ce poste en 1814 sous la Restauration. La lettre qui suit donne sur sa carrière et sur son unique ambition, qui ne fut jamais satisfaite, d'assez curieux détails.

« Périgueux le 29 mars 1814.

A Son Excellence le ministre de l'Intérieur

Monseigneur,

Je viens, après 13 ans révolus et pour la quatrième fois, solliciter la sous-préfecture de Bergerac dans mon département. Je l'ai demandée dès la création. Dès l'an 8, j'ai paru sur les rangs pour cette sous-préfecture. Lorsqu'elle a été vacante, il y a quatre ans, M. le préfet de la Dordogne voulut bien parler lui-même en ma faveur; il le fera encore si votre excellence, désire avoir de lui de nouveaux garants de ma conduite et de mes titres.

Peut-être vous trouverez inconvenant, monseigneur, que je sollicite une place avant sa vacance. Monsieur le sous-préfet, il est vrai, n'a pas quitté son emploi, mais il a éprouvé pendant son exercice, des désagréments si nombreux et si pénibles, que je ne puis guères penser qu'il puisse, ni qu'il veuille y rentrer. Je suis porté à croire qu'il désirerait permuer. Je pourrais, avec votre agrément, lui donner une place en échange de la sienne, et je crois qu'il y aurait pour lui des avantages.

Le travail que j'ai suivi depuis longtemps, n'est pas étranger à la place que je demande, et peut-être, j'ai prouvé dans ma carrière assez ingrate, que je pourrais être plus utile dans une autre. J'ai employé mes loisirs à un travail qui n'a pas été perdu pour mon pays. L'accueil qu'un de vos prédécesseurs et mes concitoyens ont fait aux ouvrages statistiques que j'ai publiés dans mon département, qui n'en a pas encore d'autres, pourraient être un titre en ma faveur.

J'en trouverais aussi peut-être des titres pour moi, monseigneur, dans l'exercice d'une autre place qui ne m'offrirait qu'une gloire assaisonnée de maux. Je fus nommé par le département de la Dordogne à la première législature. Je succédais à un oncle, porteur de mon nom, qui fut, avec vous, député du clergé à l'assemblée constituante et périt victime de sa fidélité inébranlable à sa religion et à son prince, dans les horribles massacres de septembre à Paris. Je combattis comme lui, comme vous, les factieux qui attaquaient le trône. Je dénonçai les régicides de la terrasse des Feuillants. Je demandai, la loi à la main la dissolution des sociétés populaires prononcée par votre décret du 29 septembre 1791, et si l'affreuse journée du 10 août n'eût prévenu la grande question de la déchéance pour laquelle je fis inscrire des premiers, certes j'étais du nombre de ceux, qui,

dans cette dernière circonstance, voulaient vaincre ou mourir. Je publiai l'opinion que je n'avais pu faire entendre et fus proscrit. Je crus pouvoir me sauver dans les rangs militaires. J'y fus arrêté et traîné dans les cachots. Je vis, dans une prison du Luxembourg, la plus malheureuse comme la plus vertueuse des femmes confondue avec les plus vils scélérats.

Si vous voulez, monseigneur, vous assurer, par d'autres témoignages que les miens, des titres que je puis avoir à la place que j'ai l'honneur de vous demander, vous en trouverez autour de vous d'assez recommandables. Messieurs de Jaucourt et de Vimar, sénateurs, mes anciens collègues, pourraient me faire connaître; ils diraient que, dans le haut rang où leur mérite les a élevés, ils n'ont pas oublié leur camarade. Vous pourriez encore consulter à mon égard, la députation de la Dordogne au Corps législatif. Je pense que ces divers témoignages pourraient vous engager à demander à sa Majesté, une place que je tâcherais de remplir comme elle doit l'être et comme elle a droit de l'attendre.

Je prie votre excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

G. DELFAU,

Secrétaire général de la préfecture de la Dordogne.

Il mourut l'année d'après.

DELGORGUE Voy. ROSNY (DE).

DELHOMEL (AUGUSTIN-JOACHIM-EMILE), député de 1836 à 1839, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 11 novembre 1818, était le fils d'un notaire de Montreuil. Banquier dans cette ville, et depuis longtemps conseiller général du Pas-de-Calais, il fut élu, le 4 octobre 1835, député de ce département, le 11^e sur 12 de la liste conservatrice, par 100,951 voix sur 180,439 votants et 216,227 inscrits. Il prit place à droite, vota contre les ministères républicains, contre les crédits du Tonkin, contre l'expulsion des princes, et ne prit jamais la parole dans l'assemblée. A la fin de la législature il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

DELHORME (BARTHÉLEMY-ALBIN-FLEURY), député au Corps législatif de 1807 à 1815, né à Lyon (Rhône), le 19 avril 1769, mort à une date inconnue, était négociant et maire de Saint-Quentin, lorsqu'il fut élu, par le Sénat conservateur, le 7 février 1807, député de l'Aisne au Corps législatif. Réélu pour le même département le 6 janvier 1813, il siégea jusqu'en 1815, et rentra ensuite dans la vie privée.

DELHORME (BARTHÉLEMY-FLEURY. BARON), député de 1822 à 1827, frère aîné du précédent, né à Lyon Rhône, le 24 août 1760, mort à Ormes (Saône-et-Loire), le 3 janvier 1834, entra dans la magistrature; il était procureur-général à Lyon en 1815. Le 9 mai 1822, il fut élu député du 2^e arrondissement électoral du Rhône (Lyon-sud), par 378 voix sur 689 votants et 789 inscrits, contre 296 voix à M. Coudere. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut

réélu, le 25 février 1824, par 405 voix sur 752 votants et 809 inscrits, contre 341 voix à M. Jars. Le 17 novembre 1827, il échoua avec 184 voix contre 460 à l'élu, M. Royer-Collard, et ne rentra plus dans la vie politique.

DELICHÈRES (JEAN-PAUL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Aubenas (Ardèche), en 1752, mort à Aubenas, le 1^{er} décembre 1820, fut d'abord homme de loi à Aubenas, puis devint maire de cette ville, procureur-syndic du district et administrateur du département. Élu, le 24 germinal an VII, député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents, il ne se montra pas hostile au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, peu après, le 22 prairial an VIII, président du tribunal civil de Privas. En dehors de ses fonctions judiciaires, il s'adonna à l'étude des antiquités de la région. On a de lui : *Notice historique sur le département de l'Arrière; Dissertation sur le monument de Mithras, au Bourg-Saint-Andéol; Dissertation sur l'Her-cule Gaulois*. Il a laissé en manuscrit : *Théorie de la langue primitive basée sur la peinture des objets; essai sur la langue celtique helvétique; vocabulaire des dénominations des sites du département de l'Ardèche*.

DELIGÈ (GABRIEL), député à l'Assemblée législative de 1791, né à une date inconnue, mort à Sainte-Menehould (Marne), le 11 janvier 1807, était officier municipal à Sainte-Menehould, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 10, avec 208 voix sur 481 votants. Il siégea dans la majorité, sans prendre part aux débats importants de l'Assemblée. Après la session, Deligè fut élu par la Convention (13 mars 1791) juge au tribunal révolutionnaire de Paris, et, le 9 thermidor an II, fut proposé par Elie Lacoste pour président de la 2^e section du tribunal révolutionnaire « à cause de son patriotisme. » La proposition fut votée par l'assemblée. Deligè rentra dans la vie privée à la suppression du tribunal révolutionnaire.

DELIGNY (EDOUARD-JEAN-BAPTISTE), représentant en 1871, né à Ballan (Indre-et-Loire), le 12 décembre 1815, suivit la carrière des armes. Entré à Saint-Cyr en novembre 1832, il en sortit sous-lieutenant au 13^e léger le 20 avril 1835, passa lieutenant (1840), capitaine (1844), fut attaché la même année au bureau des affaires arabes de Mascara, devint chef du bureau (1846), chef de bataillon au 12^e de ligne (1848), lieutenant-colonel (1852), colonel du 60^e de ligne (janvier 1853), général de brigade (1855) général de division (1859) après l'expédition du Maroc, et commandant de la province d'Oran. Grand-croix de la Légion d'honneur du 7 juin 1865, il commanda le camp de Châlons en 1869, et, en 1870, une division de l'armée de Metz. Prisonnier en vertu de la capitulation, il entra au conseil supérieur de guerre (1872), fut appelé à la tête du 4^e corps, puis (février 1873) aux fonctions d'inspecteur général des corps d'armée. Sa carrière parlementaire fut très courte. Élu, le 8 février 1871, représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 6, par 51,774 voix sur 73,000 votants et 93,790 inscrits, il donna sa démission de député, dès l'ouverture de l'Assemblée, à Bordeaux, et fut remplacé, le 2 juillet suivant, par M. Guinot. On a de lui : *1870, Armée de Metz* (1871).

DELILLE LOUIS-ETIENNE-JARRIT, représentant en 1871, né à Gueret (Creuse), le 24 fé-